

à

Madame la Directrice Académique de Vendée,

La Roche sur Yon, le mardi 20 mai 2025

Objet : Déploiement des PAS dans notre département

Madame la Directrice Académique,

Lors de l'audience avec les personnels de l'école de Velluire, vous avez évoqué la création d'un Pôle d'Appui à la Scolarité dans le Sud-Vendée. Les situations problématiques de nombreux collègues qui accueillent dans leur classe des élèves communément appelés à « besoins éducatifs particuliers » méritent effectivement des réponses urgentes. La souffrance des élèves concernés et celle de nos collègues prouvent que la situation actuelle n'apportent pas de solution adaptée.

Ce dispositif expérimenté dans quatre départements montre des disparités quant à son organisation. La composition de ces PAS varie d'un département à l'autre mais le manque de personnels médico-sociaux et de structures de soin semblent un point commun à ces expérimentations.

Si vous ne souhaitez pas que le PAS se substitute au PIAL, comme vous l'évoquez, la circulaire du 3 juillet 2024 évoque le fait que : « *Le pôle d'appui à la scolarité est également chargé de mettre en œuvre l'accompagnement humain (AESH) notifié par les MDPH* ».

Aussi, le vade-mecum concernant les PIAL indique : « *La réussite des parcours scolaires des élèves handicapés implique une coopération plus étroite de l'ensemble des professionnels de l'éducation nationale et médico-sociaux* », confirmé par le site du ministère : « *Les PIAL bénéficieront de l'appui des professionnels du secteur médico-social* ».

Six ans plus tard, force est de constater que rien n'a été fait dans ce sens. Le PAS ne sera-t-il qu'un dispositif supplémentaire se superposant aux autres ?

Pour la FSU85, la situation est trop grave pour perdre son temps en circonvolutions inutiles. Les écoles ont besoin de soutiens concrets avec un regard spécialisé débouchant sur un accompagnement défini et partagé par tous les protagonistes. Les équipes enseignantes ne peuvent plus se satisfaire d'une énième remise en question de leur pratique pédagogique.

Nous souhaiterions donc connaître vos arbitrages quant à leur mise en place :

- combien de PAS ?

- sur quel-s secteur-s du département ?

- quelle sera la composition du PAS (éducateur spécialisé, AESH, enseignant spécialisé, assistant(e) d'éducation, professeur spécialisé membre de réseau d'aide spécialisée, personnel des services sociaux et de santé...) ?

- quelles procédures d'intervention dans les écoles (signalement des équipes enseignantes, parents, RASED, équipe de circonscription, ...) ?

- quelles formes prendra l'appui ? (durée, financement,...)

Sans moyen supplémentaire du côté de l'éducation nationale, la mise en place des PAS reposera sur la volonté et la coopération avec l'ARS. Nous serons évidemment vigilants sur les moyens globaux affectés à ces nouveaux pôles et à son effectivité.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, l'expression de nos salutations respectueuses.

**Pour la FSU 85,**

Jean-Jacques BOBIN – GISELA LEFEBVRE

